

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Sur les conventions réglementées

IC TELECOM

Société anonyme
au capital de 1 436 882 €
45 Quai de Seine
75019 PARIS

Exercice clos le 30 juin 2010

Grant Thornton

91 rue Nationale
59045 LILLE Cedex

Théodore Puderbeutel

66 Avenue Jean Jaurès
75019 PARIS

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Société IC TELECOM

Exercice clos le 30 juin 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



1 Convention de bail commercial

La société COTAX loue à IC TELECOM des locaux situés au 45, quai de Seine-Paris XIX.

Le bail commercial est conclu pour une durée 9 ans, à compter du 15 juin 2005.

Le loyer annuel de base en principal s'établit à 106.110 Euros, et fait l'objet d'une indexation en fonction de l'indice INSEE Construction.

Les loyers facturés sur l'exercice s'élèvent à 192.068,36 €.

Cette convention concerne Monsieur Mathias Vitman, administrateur de votre société.

2 Convention de compte courant

Monsieur Ben Gouhil Haddouk avait effectué au cours de l'exercice 2005 un abandon de créance avec retour à meilleure fortune.

Suite au résultat et au montant des fonds propres à la clôture du précédent exercice, le retour à meilleure fortune a été constaté, conduisant à créditer le compte courant de Monsieur Ben Gouhil Haddouk de 100.000 (cent mille) euros.

Au 30 juin 2010, le compte de Monsieur Ben Gouhil Haddouk est créditeur de 16.412,97 euros, et n'a pas porté intérêts au cours de l'exercice.

Monsieur Ben Gouhil Haddouk est administrateur et président directeur général.

3 Convention de bail

La société Les Florentines loue à IC TELECOM des locaux situés 315, rue Saint Genois - Lille.

Le bail commercial est conclu pour une durée 9 ans, à compter du 1^{er} septembre 2009.

Le loyer mensuel de base s'établit à 2.300 Euros, et fait l'objet d'une indexation en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.

m

Les loyers facturés sur l'exercice s'élèvent à 27.800 €.

Cette convention concerne Monsieur Eric Sitruk, administrateur de votre société.

Lille et Paris, le 15 novembre 2010,

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Didier Hazebrouck
Associé

